



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-64

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE



LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000,

VU l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,

VU la délibération n°24-29 du 3 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

VU la délibération n°24-90 du 10 octobre 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024,

CONSIDERANT le compte de gestion 2024 du Service de Soins Infirmiers à domicile établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Santé Solidarités locales, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Politique de la ville, Emploi et insertion, Prévention qui s'est tenue le 13 juin 2025,

CONSIDERANT le rapport du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2024 du Service de soins infirmiers à domicile, arrêté à la somme de :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 1 313 067,94 €
- Recettes : 1 360 969,39 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 47 901,45 €

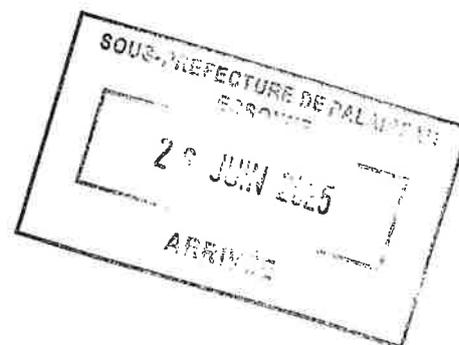
Section d'Investissement

- Dépenses : 7 937,36 €
- Recettes : 167 705,08 € (Composées de 129 981,16 € de recettes réalisées et de 37 723,92 € d'excédent antérieur)

Soit un excédent pour la section d'investissement de : 159 767,52 €

VOTE

Pour : 36
Contre :
Abstention : 2 (M. Zlowodzki, Mme
Le Foll)



Pour extrait conforme



Frédéric PETITIA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération